

# Compte-rendu

## Extension des horaires d'ouverture des bibliothèques

Le 10 juin 2016 en introduction de l'Assemblée générale de l'association Bibliothèques en Seine-Saint-Denis (Bibliothèque de Bobigny).

Depuis deux ans, l'association Bibliothèques en Seine-Saint-Denis a pris l'habitude de proposer en ouverture de son assemblée générale de développer une question professionnelle.

Cette année, nous abordons la question de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, avec :

- David Georges Picard conseiller à la DRAC Île-de-France. Cette dernière étant chargée, par le ministère, de l'application d'un nouveau dispositif permettant aux bibliothèques de bénéficier d'une aide dans le cadre de la mise en place d'horaires élargis.
- Anne Ponté et Benjamin Sausin, pour la médiathèque Georges Brassens de Drancy, ouverte tous les jours de la semaine.

## DU CÔTÉ DE L'ÉTAT

En août 2015, la sénatrice Sylvie Robert avait rendu un rapport à la ministre de la Culture et de la communication Fleur Pellerin sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques. Elle proposait notamment une liste de préconisations allant d'une augmentation de budget à la formation à la médiation des bibliothécaires, en passant par la création d'un statut spécifique des vacataires étudiants en bibliothèque, l'encouragement à la coopération entre BP et BU...

Comme les bibliothèques publiques constituent des lieux essentiels de partage, de développement de la diversité culturelle et de vie démocratique, l'élargissement de leurs horaires d'ouverture constitue un enjeu majeur : l'amplitude d'ouverture étant l'une des conditions premières d'un accès de tous les publics aux bibliothèques et à leurs services. Afin de favoriser un élargissement et une adaptation des horaires d'ouverture des bibliothèques et médiathèques à l'évolution des temps de vie, l'État a souhaité accompagner les collectivités les plus volontaires dans cette démarche.

Un amendement au projet de loi de finances pour 2016 a étendu aux projets d'extension et d'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques le bénéfice des financements du concours particulier de la Dotation générale de décentralisation, soit 80,4 millions d'euros par an.

Les collectivités qui souhaiteront engager des projets d'extension et

d'évolution des horaires d'ouverture de leurs bibliothèques pourront bénéficier d'une participation de l'État aux frais générés par ce projet, notamment aux différents frais de personnel, et ce sur une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans consécutifs. Le taux d'aide sera déterminé par les préfets sur la base de la qualité et de l'ambition du projet.

C'est la DRAC Île de France qui a donc en charge la gestion de ce dispositif.

Ainsi, David Georges Picard nous expose le projet d'accompagnement de l'état auprès des bibliothèques dans le cadre d'une démarche d'élargissement de leurs horaires :

- Une aide à taux fixe sur 5 ans maximum sur une ligne budgétaire ressources humaines : postes chargés. Il est important de se projeter à la fin de ces 5 ans et des aides, pour s'assurer de la pérennité de ce service public augmenté : les frais engendrés par cette amplitude horaire plus large revenant à la charge des municipalités (ou EPT).
- Il s'agit d'un crédit du ministère de l'Intérieur ;
- Cette aide peut comprendre l'appel à un cabinet extérieur pour mener une étude afin de préparer au mieux cette ouverture élargie, d'être le plus pertinent possible dans les propositions (de nombreux critères, économiques, sociologiques, etc., entrent en jeu pour déterminer de nouveaux horaires), au plus près des besoins des publics et dans une concertation avec les professionnels ;

- ATTENTION : Cette aide est adossée à une aide à l'investissement sur du bâti — de la construction ou des travaux de rénovation. Notons que cela peut, en Seine-Saint-Denis, être un frein pour s'approprier ce nouveau soutien. En effet, le département est bien pourvu en bibliothèque et les projets de construction ne sont pas si courants. Toutefois, des projets de réhabilitations, d'adaptation du lieu à de nouveaux usages et besoins, d'amélioration de l'équipement en vue d'accueillir mieux les publics, peuvent entraîner une demande d'aide à l'investissement. Et c'est naturellement, puisque dans ce même esprit, qu'une demande d'accompagnement financier sur l'élargissement des horaires pourrait être déposée.
- Les critères pour obtenir cette aide sont multiples et le taux d'aide est déterminé par les préfets (pas de plafond) :
  1. importance numérique du public visé et caractéristiques socio-économiques et culturelles de ce public ;
  2. importance de l'extension horaire envisagée (notamment par rapport à la moyenne des bibliothèques de même niveau) et pertinence de cette évolution ;
  3. moyens mis en œuvre par la collectivité (présence de personnel qualifié, évolution du régime indemnitaire et des récupérations...) ;
  4. qualité du diagnostic réalisé et du projet culturel ;
  5. surface et diversité des espaces ;
  6. variété des services proposés dans le cadre de cette extension ;

7. qualité de l'offre documentaire et culturelle ;
8. projets concernant une zone sensible, comme les quartiers politiques de la ville (QPV) ou bien les zones de revitalisation rurale, etc.

- Ce projet est né d'une vraie volonté d'encourager ce processus d'étendre les temps d'ouverture. Sans aucunement menacer le service public proposé en bibliothèque, lequel ne doit pas subir de dégradation. Il faut se poser la question de la profession : en effet, de nombreuses actions sont mises en œuvre pour les publics éloignés, notamment en dehors des horaires d'ouverture. Cumuler des baisses de la masse salariale, comme c'est la tendance actuelle, à une extension des horaires pourrait provoquer certes une ouverture des espaces, mais sans personnel qualifié pour accompagner les usagers. De nouveau, seules les classes moyennes, autonomes dans ce lieu, bénéficieraient de cette ouverture.

Ne fonctionner 'qu'avec' des vacataires (pour les dimanches par exemple), qui ne sont pas des professionnels de la lecture publique, pose la question du service réel rendu au public — hors, effectivement, celui d'ouvrir les espaces.

## **DU CÔTÉ DES MÉDIATHÈQUES**

La médiathèque de Drancy, forte de son expérience, expose concrètement à l'ensemble de l'assemblée la mise en place de la semaine de sept jours

## Fiche de renseignements de G.Brassens

- Ouverte du lundi au dimanche
- 41 : 00 d'ouverture au public (23 : 30 pour les annexes) = lundi mardi jeudi et vendredi de 14 : 00 à 19 : 00 ; mercredi de 10 : 00 à 19 : 00, samedi de 10 : 00 à 18 : 00 et dimanche de 14 : 00 à 18 : 00.
- 35 : 00 de travail/semaine
- Prêts et retours centralisés
- 2 personnes par plateau pour renseigner (3 plateaux ouverts, ce qui implique : pas de salle de w ou de salle de lecture)
- Une équipe composée de 40 personnes environ, 6 vacataires (3 le samedi et 6 le dimanche) et un roulement avec deux équipes (du lundi au vendredi et du mardi au samedi)
- La bibliothèque peut ouvrir avec 9 personnes
- 4 dimanches obligatoires pour les agents par an, puis autant qu'ils veulent. Le personnel des autres médiathèques de Drancy peut venir travailler à la centrale le dimanche.

En 2004 avant même l'ouverture de la médiathèque Georges Brassens de Drancy, le directeur d'alors, Alain Pansu, à la faveur d'un changement politique, milite pour une politique d'ouverture et d'accessibilité globale. Tout d'abord, la médiathèque ouvre du lundi au samedi, puis jusqu'au dimanche. Avec pour objectif d'attirer les jeunes — étudiants, notamment — et le public familial.

Il ne s'agit en fait pas tant d'une ouverture du dimanche que d'une ouverture tous les jours — y compris, donc, le dimanche. Cette mise en place ne s'est pas faite sans compensation. Le constat est le suivant, la fréquentation est très importante le dimanche. Il s'agit d'un public d'emprunteurs (10,5 % de la population est emprunteur actif), familial et étudiant. Les mercredis, samedis et dimanches ont à peu près la même

fréquentation (chacun à peu près 21% de la fréquentation mensuelle — à noter, toutefois, que le mercredi et le samedi l'amplitude horaire est plus large).

Il est probable que le public du samedi se reporte en partie sur le dimanche et qu'il ne s'agisse pas d'un élargissement des publics, mais d'un étalement sur deux jours de ces derniers. Reste à noter que dans ces conditions, les bibliothécaires sont moins débordés sur chacun de ces jours et que l'accueil du public se fait dans de meilleures conditions : c'est un service de meilleure qualité qui est rendu.

Depuis 2013 : légère érosion du public, manque de communication dans la ville sur ce service ouvert et accessible. L'effet ouverture le dimanche combinée avec l'ouverture d'un nouvel équipement commence à s'estomper. Globalement, l'effet de l'extension des horaires est positif. Notons que cette organisation provoque du côté du personnel quelques aménagements et contraintes :

- Difficulté de proposer des animations le dimanche, le temps est consacré au service public ;
- Sur un fonctionnement en demi-équipe, la moindre absence met tout le monde en flux tendu ;
- Recevoir des groupes et proposer du « hors les murs » est rendu difficile par cette amplitude d'horaire large ;
- L'organisation du travail interne doit être fine, d'une part parce que son temps est restreint par l'accueil du public, d'autre part parce qu'il est difficile de rassembler les équipes sur des temps d'échanges communs

### **À noter**

Il est important, si vous envisagez proposer un projet d'extension des horaires ou si vous êtes 'encouragés' par votre municipalité à le faire, de mettre immédiatement la DRAC dans la boucle. Elle pourra être d'un bon soutien et d'une bonne expertise dans vos discussions avec vos tutelles.

**David Georges Picard**/DRAC Île-de-France : 01 56 06 51 54 / [david-georges.picard@culture.gouv.fr](mailto:david-georges.picard@culture.gouv.fr)

### **À consulter**

*L'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques,*

Rapport de la sénatrice Sylvie Robert

[http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/127456/1397661/version/1/file/20151102\\_MCC-RAPPORT-SYLVIE-ROBERT.pdf](http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/127456/1397661/version/1/file/20151102_MCC-RAPPORT-SYLVIE-ROBERT.pdf)

*Ouvrir grand la médiathèque !*

Ministère de la Culture et de la Communication, en co-édition avec l'Association des bibliothécaires de France (ABF)

Fiche pratique soutien financier de l'état des projets d'extensions et d'adaptation des horaires d'ouverture des bibliothèques